

["Retard de diagnostic d'une appendicite chez une femme enceinte.](#)

[Décès de l'enfant"](#)

par le Dr Christian SICOT

## Tableau d'analyse approfondie des barrières

*Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.*

*Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale*

BARRIERES DE PREVENTION		Contribution relative
Hypothèses diagnostiques envisagées par l'interne de garde aux urgences du centre hospitalier en accord avec le contexte clinique	<b>OUI</b> L'appendicite faisait partie des diagnostics évoqués par l'interne	
Examen complémentaire demandé par l'interne, adapté pour confirmer ou éliminer le diagnostic évoqué	<b>OUI</b> L'échographie abdominale est l'examen complémentaire recommandé en cas d'appendicite aiguë <i>Voir Commentaire en fin d'observation</i>	
Apport de l'échographie abdominale au diagnostic d'appendicite dans le cas de la patiente	<b>NON</b> En l'absence de visualisation de l'appendice, le diagnostic d'appendicite ne pouvait ni être éliminé, ni être affirmé	<b>IMPORTANTE</b>
Réalisation en urgence d'une IRM voire d'un scanner abdomino-pelvien Sinon, transfert de la patiente si cet examen n'était pas réalisable sur place (de préférence dans l'hôpital privé où sa grossesse était suivie) <i>Voir Expertise</i>	<b>NON</b>	<b>MAJEURE</b>
<b>BARRIERES DE RECUPERATION</b>		
Demande par l'interne au médecin senior de garde sur place de venir examiner la patiente	<b>NON</b>	<b>MAJEURE</b>
Conseil du médecin traitant à la patiente de reconsulter aux urgences, de préférence de l'hôpital privé où elle était suivie pour sa grossesse ; en raison de la <b>persistance</b> des symptômes digestifs non expliqués	<b>NON</b>	<b>IMPORTANTE</b>
<b>BARRIERE D'ATTENUATION</b>		
Décision du couple de consulter aux urgences de l'hôpital privé où la patiente était suivie pour sa grossesse	<b>OUI</b> mais 48 heures après l'apparition des douleurs abdominales	<b>Décès de l'enfant</b>

**Tableau d'analyse détaillée des causes profondes**  
pour la partie relevant de l'hôpital (méthode ALARM)

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
<b>Institutionnel</b> (Contexte économique réglementaire)	<b>NON</b>	
<b>Organisation</b> (Personnels et matériel, protocole)	Absence de protocole concernant l'obligation de l'interne de garde en obstétrique d'obtenir l'accord du médecin senior de garde sur place, en cas de non-hospitalisation (notamment en cas de suspicion d'une urgence chirurgicale chez une femme enceinte,...)	<b>MAJEURE+++</b>
<b>Environnement du travail</b> (Effectifs, charge de travail, maintenance, équipements)	Possibilité de réalisation d'une IRM ou d'un scanner en période de garde ? <i>Voir Expertise</i>	?
<b>Equipe</b> (Communication, supervision, formation)	Défaut de formation et absence de supervision des internes de garde	<b>MAJEURE</b>
<b>Individus</b> (Compétences individuelles)	<b>Interne de garde</b> - Défaut de prise en charge (non-hospitalisation) d'une femme enceinte se plaignant de douleurs abdominales, chez laquelle le diagnostic d'appendicite évoqué n'a pas été éliminé - Non recours à l'avis du médecin senior de garde sur place <b>Echographiste</b> - Compte-rendu erroné de l'échographie concluant à l'absence d'appendicite alors que l'appendice n'a pas été visualisé <b>Médecin senior de garde</b> - Absence de contrôle des décisions de l'interne de garde (ce qui aurait éventuellement pu permettre de rappeler la patiente pour lui demander de revenir aux urgences) <b>Personnel des urgences du centre hospitalier (matinée du 11/05/2020)</b> - Refus incompréhensible du retour de la patiente aux urgences du centre hospitalier, ce qui lui avait été recommandé la veille en cas de reprise des douleurs abdominales	<b>MAJEURE</b>
<b>Tâches à effectuer</b> (Disponibilité et compétence)	Voir plus haut	
<b>Patient</b> (Comportements, gravité)	La patiente aurait dû demander au Dr A..., médecin généraliste, de la diriger vers l'hôpital privé où sa grossesse était suivie et qui n'était distant que de quelques kilomètres du centre hospitalier où elle n'avait pas de dossier	<b>MAJEURE</b>